

Octobre 2010

« Spécial Adjoints »

UNSA  
Union Nationale des  
Syndicats Autonomes

Dans ce numéro :

Les adjoints administratifs et techniques	2
Les « accords »...	2
Les adjoints : Une priorité	3
15 ans 3 enfants	3
L'UNSA aux côtés des adjoints	4

*La RGPP et la RÉ-  
ATE ont ouvert la  
période « cubiste »  
pour les services  
publics. L'adminis-  
tration est secouée  
de toutes parts et  
se retrouve sens  
dessus-dessous.*

Pourtant la repré-  
sentativité de  
l'**UNSA** en DI-  
RECCTE est bien  
de créer un rap-  
port de force, de  
propositions : *ni  
accompagnement  
docile, ni contesta-  
tion stérile*, mais  
un seul but : faire  
progresser les

droits de toutes et tous.

La charte de ges-  
tion des DIRECC-  
TE n'est pas appli-  
quée et déjà les  
prémices de modi-  
fier les règlements  
intérieurs locaux  
(RIL) se font jour.  
Pour l'**UNSA**, seul  
un règlement inté-  
rieur national DI-  
RECCTE, négocié  
*[comme l'a été le  
règlement inté-  
rieur ministériel  
RTT (RIM)]* est in-  
contournable, en  
harmonisant **par  
le haut** l'ensemble

des dispositions.  
L'harmonisation  
des conditions de  
travail au regard  
des huit services  
regroupés doit  
être une plus va-  
lues pour tous les  
personnels !

**L'UNSA** exigera  
une totale transpa-  
rence sur tous les  
sujets qui impac-  
tent la vie profes-  
sionnelle et sociale  
des collègues !



Chaque voix compte ! VOTEZ UNSA !

Imposez par votre  
choix, **c'est-à-dire  
votre Vote**, un syndi-  
calisme différent,  
proche de vous, sou-  
cieux de défendre les  
intérêts collectifs et  
individuels. L'élection  
permet de déterminer

les droits syndicaux  
qui seront donnés à  
l'équipe de l'**UNSA**  
dont : les chèques  
syndicaux de 1/2  
journée pour se ren-  
dre à des réunions  
syndicales, les dé-  
charges d'activité de

service pour une  
disponibilité plus  
grande, dans le seul  
but de porter vos  
attentes, vos re-  
vendications, **être à  
votre écoute et à  
vos côtés, jour  
après jour...**

## Les adjoints administratifs et techniques

La catégorie « C » : une catégorie malmenée depuis des années dans les ministères sociaux qui connaît une situation aggravée dans les DIRECCTE...

### Rappel de la situation de la catégorie « C » :

► **Dégénération constante des conditions de travail dans les DIRECCTE conséquences de la RGPP et de la REATE.**

► **Blocage des carrières et des pyramides des grades « ventrues », du à des avancements trop faibles au regard des effectifs nombreux des 2 corps.**

► **Non reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandée à ces**



agents, accentuée dans les DIRECCTE par une logique qui n'est plus celle de carrière mais celle de métiers.

Devant le constat de notre administration fragmentée et vacillante, oscillant entre bouleversements statutaires et regroupements de services, force est de constater que Les adjoints administratifs et techniques, dont les effectifs représentent plus de 40%, pourcentage énorme par rapport aux autres catégories et aux autres ministères, constituent une population fragilisée, qui voit ses conditions de travail et d'existence se détériorer.

*Face à ce bilan, aggravé notamment par les suppressions constantes, massives et*

*drastiques, faites depuis 10 ans, mais également par la surcharge de travail, pour l'UNSA- Itefa, la défense des «Adjoints» passe par celle d'un service public de qualité synonyme d' :*

► Un vrai respect des agents à tous les niveaux de la hiérarchie ;

► Une harmonisation par le haut de la gestion des ressources humaines pour tous les personnels, quel que soit leur statut (carrière, régime indemnitaire, action sociale...).

► Un véritable dialogue social, rénové et constructif, avec les personnels, en particulier sur les projets immobiliers en cours ainsi que sur les conditions de travail qu'ils induisent (argument des ratios imposés par France - Domaine !).

## «Accords » signés par L'UNSA un mieux pour les « C »

Certes, les accords de janvier 2006 (protocole dit « Jacob » avec les volets statutaire et social) et ceux de 2008, signés par l'UNSA, ont permis certaines améliorations, parfois substantielles :

- légère revalorisation des indices de début de carrière,
- création d'un échelon supplémentaire sur chaque grade,
- augmentation temporaire des ratios de promotions en AAP2 et AAP1,

- remboursement des frais de transport en commun\*.

Ce choix délibéré de signer ces accords a été fait puisque refuser de tout signer conduisait seulement à aggraver davantage la situation des agents publics.

Cependant, L'UNSA est parfaitement consciente que la situation des catégories C dans nos ministères n'est toujours pas satisfaisante,

subissant de « plein fouet », la mise en place des DIRECCTE, véritable choc de cultures administratives différentes, ce que l'UNSA ne cesse de dénoncer.

\* L'UNSA a été signataire des accords « Jacob » en particulier pour la prise en charge des frais de transport en commun à hauteur d'un minimum de 50 % des sommes engagées par les agents !

## Les Adjoints : une priorité pour l'UNSA

**L'UNSA -Itefa se bat et se battrà avec fermeté et constance pour exiger :**

- ♦ Le maintien de garanties individuelles et collectives pour les agents avec la réouverture rapide du chantier de la grille des catégories C en interministériel,
- ♦ La revalorisation de cette grille et la réduction du temps de passage entre les échelons,
- ♦ L'augmentation significative des taux de promotion « ratios promus / promouvables »,
- ♦ La revalorisation substantielle des primes permettant que ne soient plus appliqués les déplafonnements réglementaires,
- ♦ La prise en compte des difficultés des carrières induites et des métiers accentuées par une logique qui n'est plus celle de carrière

*mais celle de métiers,*

- ♦ Un traitement différencié en terme d'effectif et de budget pour que les missions de service public ne « souffrent » pas de ces multiples changements,
- ♦ La mise en place réelle de la FC, quasi inexistante dans les ministères sociaux avec même une rupture d'égalité fréquente entre les secteurs au détriment du secteur « travail »,
- ♦ Un bilan de la réorganisation en cours dans les Dirrecce,
- ♦ Une véritable reconnaissance de la qualification et de la polyvalence demandée aux agents avec en parallèle un maintien des



**conditions de travail et du pouvoir d'achat,**

- ♦ La reprise « normale » des recrutements par l'ouverture de concours et/ou d'exams professionnels pour rétablir d'une part « l'ascenseur social » et d'autre part pour permettre de faire face à la surcharge de travail et rétablir la possibilité des mutations dans le contexte statutaire.

► **L'application très rapide pour les SA du Nouvel Espace Statutaire (NES), qui permet l'ouverture d'un examen professionnel pour les « C » afin de passer en SA, avant la fin de l'année 2010.**

## Retraite : droit au départ anticipé 15 ans et trois enfants !!!

L'**UNSA** avait pu obtenir le report de la date butoir, prévue initialement le 13 juillet, fixée désormais au 31 décembre 2010, afin de laisser aux mères de trois enfants, ayant quinze ans de service, la possibilité de faire leur choix, dans de meilleures conditions, pour un départ anticipé en retraite à envisager impérativement avant le 1er juillet 2011.

La forte mobilisation du 7 septembre dernier a permis

d'obtenir une nouvelle concession à ce sujet. Ainsi les mères à **moins de cinq ans** de la retraite ont gagné un sursis : elles ne seront pas concernées par la réforme en cours et continueront à **bénéficier de l'ancien mode de calcul**, plus favorable que celui qui s'appliquera aux autres bénéficiaires de ce droit à compter de 2011.

Toutefois, peu de personnes, seront concernées par cette maigre concession, puisque

les bornes d'âge à prendre en compte seront celles de la réforme en cours... (soit dans le projet : 62 ans pour les personnels sédentaires et 57 ans pour les services actifs). Les femmes, ultra majoritaires chez les « C » sont encore « les délaissées ».



# UNSA

NE LAISSEZ PLUS  
« LES AUTRES »  
DÉCIDEZ  
POUR VOUS !

+ fort l'Unsa !

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES



Dans les nouveaux CTPR, **UNSA Finances/Industrie** et **UNSA ITEFA** continueront ensemble à montrer notre volonté ferme d'accompagner **tous** les agents dans ces nouvelles structures mais également de continuer notre politique de faire respecter et progresser les droits de tous, malgré la RGPP imposée sans concertation et « à marche forcée ».

**Ni accompagnement docile, ni contestation stérile  
mais une défense vigilante de la part de l'UNSA  
pour l'ensemble des personnels affectés en DIRECCTE !**

## L'UNSA aux côtés des adjoints...

Notre syndicalisme, ouvert à la négociation mais pas à n'importe quelle réforme, permet de rassembler de nombreux collègues, qui ne se retrouvent pas dans le discours syndical « traditionnel » et/ou qui sont déçus par son action « unilatérale ».

L'équipe de l'**UNSA-Itefa** vous transmet également régulièrement l'ensemble des renseignements concernant votre catégorie (adjoints administratifs et techniques) : le dernier dossier complet comporte des informations sur les différentes problématiques (textes, mutations, pourcentages sur les avancements, métiers...) en espérant qu'il vous permettra d'avoir une vision d'ensemble de votre catégorie au sein du ministère. Re trouvez le en suivant le lien suivant : <http://itefa.unsa.org/?>

### D O S S I E R - S P E C I A L - ADJOINTS-DES

De plus, vous êtes destinataires régulièrement de dossiers sous forme de glossaires avec des informations, qui vont du droit européen, à certains dispositifs du Code du travail et du statut général des fonctionnaires et qui peuvent vous permettre de mieux connaître votre environnement professionnel et de préparer éventuellement des examens professionnels.



La compilation des résultats de toutes les DIRECCTE permettra de constituer un CTP Spécial DIRECCTE, placé auprès des 2 Ministres.

*En 2007, en portant l'UNSA en tête pour votre catégorie C, vous nous avez permis de continuer dans cette voie personnalisée pour vous.*

*En 2010, en votant pour l'UNSA le 19 octobre prochain, pour les CTPR des DIRECCTE, vous nous permettrez de faire entendre encore plus fort vos revendications et de continuer dans cette voie.*

*Et n'oubliez pas ainsi que l'écrivait Epictète :*

*« N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites,*

*Décide de vouloir ce qui arrive... et tu seras heureux ».*